



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Communiqué de presse

Suppression de la carte de légitimation pour personnes aveugles et malvoyantes

Dès janvier 2024, les personnes aveugles devront resquiller

**Berne, le 28.11.2023 – La clientèle aveugle et malvoyante des transports publics sera par-
fois poussée à resquiller à partir de janvier 2024. C'est la triste conséquence de la sup-
pression sans alternative de la carte de légitimation pour personnes aveugles et
malvoyantes. Une décision prise par l'organisation faïtière Alliance SwissPass.**

Alliance SwissPass reste campée sur ses positions: la carte de légitimation pour personnes aveugles et malvoyantes dans les transports publics sera valable uniquement jusqu'à la fin de l'année. Des substituts sous la forme d'abonnements ou de cartes journalières à prix réduit ont été refusés. Ainsi, l'organisation faïtière des transports publics ferme les yeux sur les grandes difficultés que pose l'achat d'un titre de transport, en particulier pour les personnes âgées présentant un handicap visuel.

Exclusion des personnes âgées présentant un handicap visuel

Alliance SwissPass estime que les solutions électroniques et le service téléphonique gratuit offrent suffisamment d'alternatives à l'achat d'un billet de transports publics, même pour les personnes aveugles ou malvoyantes. C'est sans prendre en compte le fait que les plus âgées d'entre elles – un tiers ont plus de 80 ans – peinent à utiliser un smartphone. L'absence de solution simple et à leur portée entraîne leur exclusion.

Rater le dernier bus ou resquiller

Souvent, les bénéficiaires de prestations complémentaires n'ont pas les moyens de payer un abonnement coûteux. Beaucoup de compagnies de transports régionaux ne leur proposent malheureusement pas d'abonnements à prix réduit. Pour acheter spontanément un titre de transport, il est possible d'utiliser un téléphone fixe pour le trajet aller. Mais à la sortie du théâtre, il faudra désormais un smartphone pour se procurer un billet retour. Les personnes qui n'en possèdent pas n'auront d'autre choix que de resquiller si elles ne souhaitent pas renoncer à leur vie sociale.

Contact

Martin Abele, responsable Défense des intérêts et communication, +41 79 123 99 65,
martin.abele@sbv-fsa.ch
www.sbv-fsa.ch, facebook.com/sbv.fsa

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA)

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA est l'organisation nationale d'entraide consacrée au handicap visuel. Elle épaula depuis 1911 les personnes aveugles et malvoyantes





SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

afin qu'elles puissent mener une vie autonome et épanouissante dans le monde du travail et au sein de la société. Pour y parvenir, la FSA mise sur le conseil, la formation et la promotion des technologies novatrices ainsi que sur l'information et la sensibilisation du public.